

# ATSEM,

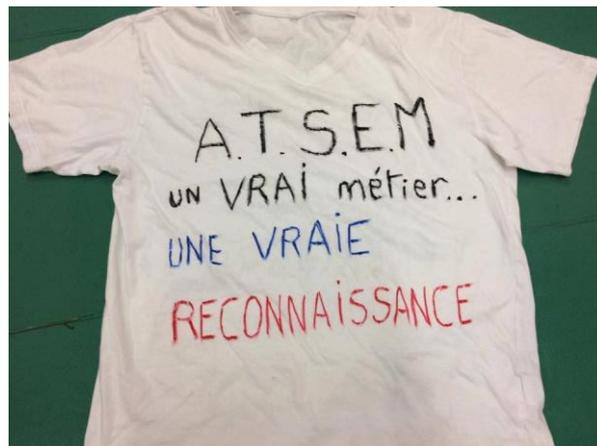
# ils font la sourde oreille !

## Elevons la voix pour nous faire entendre !

Des dizaines de rassemblements se sont tenus dans toute la France et à Paris, le 14 décembre 2016, parallèlement à une séance plénière du Conseil Supérieur de la Fonction Publique territoriale, pour appuyer, haut et fort les revendications de ces personnels pour une reconnaissance de leur cadre d'emploi, que ce soit en termes de niveau de rémunération, de déroulement de carrière, de niveau de pénibilité, alors même que des nouvelles missions liées à l'évolution des rythmes scolaires sont venues créer une surcharge de travail conséquente pour ces personnels déjà débordés !

Les ATSEM de Besançon, Bordeaux, Chambéry, Lyon, Mâcon, Marseille, Mulhouse, Montpellier, Niort, Pau, Perpignan, Toulon, Toulouse ou encore Strasbourg et encore bien d'autres villes en France... ont fait entendre leur voix !

**Conséquences :** écoles fermées, cantines et temps périscolaires non assurés, des centaines de motions adressées au Ministère, un taux de grévistes exceptionnel !



**Malgré cette large mobilisation la CGT déplore qu'aucun résultat n'ait été obtenu.**

**Explication :** Le Bureau du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale, sur proposition de son Président, Philippe LAURENT, a décidé, lors de la réunion du 14 décembre 2016, de reporter l'examen du rapport en auto-saisine sur le cadre d'emploi des ATSEM, prévu lors de la séance plénière du même jour.

**Prétexte :** le Président nous a dit : « nous partageons tous l'importance et la relative urgence de faire évoluer le cadre d'emploi des ATSEM, et les propositions du rapport dans son état actuel sur les questions statutaires et de formation conviennent globalement à tout le monde, pourtant il n'est pas acceptable que le Conseil Supérieur se réunisse sur la pression de la rue ».

Nous dénonçons les prétextes invoqués et appelons au respect de la démocratie sociale !

Nous dénonçons le manque de considération de cette profession, tant de la part des employeurs locaux que du Ministère qui, au travers des différentes réformes n'ont pas permis à ce cadre d'emplois de progresser.

La résignation n'est pas à l'ordre du jour !

Dans une société de progrès, l'éducation doit être un moyen de donner aux enfants la possibilité de devenir des citoyens, participants actifs de la transformation des sociétés démocratiques dans lesquelles ils vivent.

L'éducation commence par l'école maternelle. Quelle place nos gouvernants lui réservent-ils ? Quels moyens mettent-ils en place pour l'avenir de nos enfants ? Nos écoles maternelles ne sont pas des garderies mais bien le début d'un parcours scolaire qui fera de nos enfants les citoyens de demain.

Les Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles, cadre d'emploi composé à 99% de personnels féminins, aux côtés des enseignants, participent activement au bon déroulement de ce début du parcours. Le critère d'une ATSEM par classe de maternelle, permet une entrée sereine de l'enfant dans les années d'apprentissages futurs.

# Elevons la voix pour nous faire entendre !



Le 14 décembre dernier les représentants de la Ministre de la Fonction Publique, qui recevaient l'intersyndicale, reconnaissent la légitimité des besoins de ces personnels, à savoir : la reconnaissance des missions éducatives du cadre d'emplois, le respect des qualifications, la dignité et la considération dans la communauté éducative, la nécessité d'une ATSEM par classe, ...

Les discussions qui se sont tenues ce jour-là ne sont peut-être pas arrivées jusqu'aux oreilles de Madame Annick GIRARDIN.

Comme nous entrons dans une nouvelle année, faisons d'une pierre deux coups. Présentons tous nos vœux à Madame la Ministre et souhaitons-lui d'entendre notre message, parce que nous sommes bien décidé(e)s à nous faire entendre cette fois-ci !

## Et puisque nous y sommes, rappelons-lui nos revendications :

- ✚ L'affectation d'une ATSEM par classe
- ✚ La clarification des missions des ATSEM
- ✚ La résolution du problème de double hiérarchie (Éducation nationale – collectivité territoriale)
- ✚ Formation professionnelle tout au long de la carrière et le rétablissement à 1% de la cotisation CNFPT
- ✚ Un déroulement de carrière sur la catégorie B
- ✚ La reconnaissance de la pénibilité : catégorie active pour tous
- ✚ La reconstruction de carrière : lors des transpositions des accords JACOB, les ATSEM ont toutes vu leur ancienneté remise à zéro
- ✚ Que les collectivités ne suppléent pas à l'éducation nationale qui doit assurer son rôle (remplacement enseignant, AVS)
- ✚ La titularisation des précaires
- ✚ La mobilisation des moyens financiers nécessaires au bon fonctionnement des collectivités territoriales
- ✚ Le respect des principes statutaires en matière de formation et de pénibilité, à l'inverse de la logique portée par les projets de Compte personnel de formation et de Compte personnel d'activité ;
- ✚ Le minimum Fonction publique à 1 800€ brut mensuels, le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat accumulées depuis 2000, le rétablissement de l'avancement d'échelon à la durée minimale, la revalorisation des grilles et la juste reconnaissance des qualifications, à l'opposé de ce qu'impose le protocole minoritaire PPCR dont nous demandons l'annulation.

## Prenons nos responsabilités !

**Mercredi 1<sup>er</sup> février, battons le pavé pour porter nos revendications !**

**Rendez-vous devant la Mairie de Mulhouse à 10 heures.**



## JE REJOINS LA CGT !

NOM..... Prénom .....

Adresse .....

☎ ..... ☒ ..... @ .....

Collectivité employeur .....

Grade .....

Signature :